

Rappel des dates importantes à retenir pour 2020.

	Date limite
Adoption du budget primitif 2020	31 juillet 2020
Transmission du compte de gestion 2019 par le comptable	1 ^{er} juillet 2020
Arrêt du compte administratif 2019	31 juillet 2020
Vote des taux et tarif des impôts locaux (taxes foncières, cotisation foncière des entreprises, TEOM, etc.)	3 juillet 2020
Adoption du coefficient de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité	1 ^{er} octobre 2020
Institution et fixation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure	1 ^{er} octobre 2020
Institution de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères par les syndicats mixtes	1 ^{er} septembre 2020

Sources :

Ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19 (JO du 26 mars 2020)

Collectivités territoriales : dispositions financières, budgétaires et fiscales (Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales)